

PETIT GUIDE PRATIQUE DES POSTES A RESPONSABILITES PRESIDENCE DU PARLEMENT

La Présidence a la particularité d'être un rôle très exposé. De celle-ci dépend le bon déroulement des débats en plénière ainsi que le respect des procédures. En tant que premier relais de l'équipe académique et organisatrice vers les participants, la Présidence a également un rôle clé dans le bon déroulement de la semaine de simulation dans son ensemble et dans la gestion de tout problème d'ordre académique ou juridique, en concertation avec le Comité juridique.

Ce guide a pour vocation de donner des informations pratiques pour aider la Présidence dans l'exercice de ses fonctions.

En cas de contradiction entre ce guide et le Règlement intérieur du Parlement européen simulé (RIPES), ce dernier prévaut. Par ailleurs, ce guide ne saurait se substituer à la lecture attentive du RIPES et des autres documents académiques pertinents.

L'équipe académique est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Bonne lecture!

Le pôle académique de la SPECQUE 2022

AVANT LA SIMULATION

Durant la semaine de simulation, il revient à la Présidence d'interpréter le RIPES pour trancher certaines questions de procédure en plénière. Une connaissance précise du RIPES et des autres documents académiques pertinents est donc primordiale avant le commencement de la simulation.

La Présidence est un binôme, une équipe. Il est important de prendre contact et de commencer à travailler avec son homologue pendant l'année, pour déterminer ensemble une vision commune de la Présidence et de son organisation durant la semaine.

Durant la SPECQUE, la Présidence est assistée dans sa tâche par un Secrétariat général composé de deux personnes. Une fois le Secrétariat général sélectionné, il convient bien entendu de le contacter pour faire connaissance et pour s'accorder sur l'organisation du travail. Une bonne Présidence, c'est aussi un bon Secrétariat général.



Avant la semaine de simulation, la Présidence détermine également, avec l'équipe académique, le déroulement des activités de la semaine. Il convient de déterminer combien de journées ou demi-journées, et aussi lesquelles, doivent être consacrées à la plénière, aux commissions parlementaires ou encore au travail « informel » (groupe politique, négociations informelles, rédaction et dépôt d'amendements).

La Présidence doit avoir une vision globale de la simulation. Il est donc important qu'elle sache qui est qui et qui fait quoi. Elle doit donc connaître toutes les personnes ayant une responsabilité dans chaque commission (commissaire, rapporteur, assesseur-secrétaire et président de commission), ainsi que tous les chefs de groupe, chefs de groupe adjoint et chefs des organisations représentant les intérêts de la société civile.

Enfin, il revient à la Présidence de prononcer le discours d'ouverture de la SPECQUE le lundi matin. Il s'agit d'un moment important, qui lance la simulation et donne le ton aux débats. La réflexion et la rédaction de ce discours doivent donc être faites en amont.

PENDANT LA SPECQUE

PLENIERE

Encore une fois, les informations ci-dessous ne constituent qu'un résumé des procédures du RIPES. Une connaissance experte de ce dernier est nécessaire à une Présidence réussie.

- La Conférence des Présidents établit l'ordre du jour et la Présidence le diffuse à tous les participants avant chaque plénière, idéalement la veille. Les propositions de modification de l'ordre du jour doivent être déposées avant l'ouverture de la séance plénière par une commission parlementaire, un groupe politique ou douze eurodéputés au moins. Elles sont soumises au vote des eurodéputés en début de séance.
- En début de séance, la Présidence fait circuler, à l'aide du Secrétariat général et des chefs de groupe, la liste de présence. Seuls les eurodéputés ayant signés cette liste sont autorisés à prendre la parole.
- Une fois les participants dans la salle de plénière, la Présidence demande le silence, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance avec l'aide d'un proposeur et d'un appuieur.
- La Présidence passe ensuite à l'adoption de l'ordre du jour. Chaque proposition de modification de l'ordre du jour, déposée dans les délais, doit faire l'objet d'un vote à main levée et à majorité simple. Une fois toutes les propositions de modifications votées, l'ordre du jour est adopté: la Présidence demande simplement si quelqu'un s'y oppose. Si personne ne s'y oppose, l'ordre du jour est déclaré adopté. Si quelqu'un s'y oppose, l'ordre du jour est rapidement soumis à

un vote à main levée et est adopté à la majorité simple (majorité des suffrages exprimés). Une fois adopté, seule la Présidence peut modifier l'ordre du jour. Idéalement, l'ordre du jour (et la liste des orateurs) doivent être projetés.

- *Attention ! La particularité du lundi matin : en début de séance du lundi matin, la Présidence est exercée provisoirement par le président sortant ou, à défaut, le vice-président sortant ou, à défaut, l'eurodéputé ayant le plus grand nombre de Simulations à son actif. Cette personne, après constat du quorum, ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour, proclame la nomination de la Présidence, qui prononce alors son discours d'ouverture. Après le discours d'ouverture de la Présidence, chaque chef de groupe prononce son discours d'ouverture (5 minutes), en principe dans l'ordre décroissant de taille des groupes politiques.*
- L'étude d'un texte commence alors. S'il s'agit d'une des quatre propositions de la Commission, la Présidence cède la parole au Commissaire (5 minutes), puis au Rapporteur (5 minutes), puis aux rapporteurs fictifs de chaque groupe politique en principe par ordre décroissant de taille (2 ou 3 minutes), et ouvre ensuite le débat. S'il s'agit d'une résolution, la Présidence cède la parole aux participants ayant déposés la résolution afin qu'ils la présentent à l'Assemblée (5 minutes), puis le débat est ouvert.
- Lorsque la Présidence ouvre le débat, elle déclare la liste des orateurs ouverte et indique oralement le nombre de personnes qui seront inscrites dans un premier temps sur la liste, quitte à l'ouvrir à nouveau par après si le temps le permet. La durée du débat est décidée par la Présidence, dans le respect de l'horaire général déterminé par l'équipe organisatrice.
- Pendant le débat, les eurodéputés voulant s'exprimer lèvent leur carton. Le Secrétariat établit et diffuse en direct la liste des orateurs, en veillant à un équilibre entre les groupes politiques et les genres.
- Chaque chef de groupe, ainsi que le rapporteur de la commission parlementaire compétente, a un droit de parole prioritaire par point à l'ordre du jour, qu'il est en droit de céder à quelqu'un d'autre si la Présidence l'y autorise. La Présidence est en droit de lui refuser ce droit de parole prioritaire si le temps ne permet plus une autre intervention.
- Les interventions en débat doivent durer une minute. En cas de dépassement du temps imparti, la Présidence invite l'orateur à conclure.
- La Présidence veille au maintien de l'ordre pendant la séance plénière. Elle veille à ce que le silence soit maintenu, que les eurodéputés soient attentifs, qu'ils ne quittent pas la salle, qu'ils s'adressent toujours à la Présidence, qu'ils ne parlent que quand on leur donne la parole, qu'ils parlent en se tenant debout et qu'ils

respectent le décorum (veste fermée pour les hommes, épaules couvertes pour les femmes). Les eurodéputés ne peuvent s'exprimer au nom de leur groupe, sauf le chef de groupe et le rapporteur fictif, et ne peuvent s'adresser directement à un autre député. Ils doivent toujours parler en français, seules les locutions latines étant tolérées.

- Il revient à la Présidence de sanctionner, dans le respect du RIPES, les eurodéputés qui perturbent la séance. La sanction peut aller du blâme jusqu'à l'exclusion de la salle.
- Le décorum est maintenu aussi longtemps que la Présidence ne l'a pas suspendu. Le cas échéant, la Présidence rappelle les eurodéputés à l'ordre s'ils ne respectent pas le décorum.
- A l'issue du débat sur leur texte, le Commissaire et le Rapporteur s'expriment une dernière fois. S'il s'agit d'une résolution, les participants l'ayant déposée concluent le débat.
- Lorsque l'horaire le prévoit, la Présidence suspend la séance et communique l'heure de la reprise à tous les participants.
- Un proposeur et un appuieur sont nécessaires pour chaque fermeture de séance. Ils ne sont pas nécessaires pour une suspension.

EN DEHORS DE LA PLENIERE (COMMISSION OU GROUPE POLITIQUE)

En dehors des séances plénières, la Présidence suit attentivement les travaux des différentes commissions et se tient informée de l'évolution des négociations. Elle va de commission en commission et peut offrir son aide si une commission est en difficulté ou rencontre des problèmes d'ordre juridique, politique ou organisationnel.

Les membres de la Présidence peuvent aussi, s'ils le jugent utile pour la bonne marche de la simulation, siéger, participer au débat et voter dans leurs commissions respectives.

Il est aussi recommandé à la Présidence d'organiser des rencontres avec les Présidents des commissions parlementaires de façon régulière, afin de partager de l'information et de veiller à ce que tout se déroule bien.

Durant toute la semaine, et avec l'aide de l'équipe organisatrice, la Présidence veille enfin à la bonne diffusion des informations académiques et de l'agenda.

CONFERENCE DES PRESIDENTS



La conférence des Présidents est un moment clé de la SPECQUE, qui réunit chaque soir la Présidence du Parlement, le Secrétariat général et les chefs des différents groupes politiques. La conférence n'inclut pas les chefs de groupe adjoints, sauf en cas de remplacement du chef de groupe. Cette réunion a pour but de faire un point sur la journée passée et de préparer au mieux la journée suivante.

Il convient de préparer un ordre du jour de la conférence des Présidents, même si la Présidence peut opter pour un type de conférence plutôt informel. Il est important pour la Présidence d'obtenir un retour assez précis sur le déroulement de la simulation, tant du point de vue académique que du bien-être des Specquois. La Présidence doit être en mesure de prendre des décisions pour éventuellement améliorer le déroulement de la semaine. La conférence des présidents est avant tout un échange d'informations.

La conférence des présidents permet de vérifier que les informations d'ordre académique et logistique ont bien été comprises. Une bonne communication est indispensable pour une bonne SPECQUE, et les chefs de groupe sont très importants à cette fin. À titre d'exemple, ils sont responsables d'expliquer à leurs eurodéputés les enjeux des prochains jours ou encore la manière de rédiger et déposer un amendement. La Présidence doit vérifier que les chefs de groupe maîtrisent bien cette explication, et qu'ils sont conscients qu'ils doivent mener à bien cette tâche.

NB : la veille de chaque plénière, la Présidence doit veiller à ce que les chefs de groupe leur communiquent les noms des rapporteurs fictifs qui prendront la parole sur chaque texte.

SECRETARIAT GENERAL

Les Secrétaires généraux sont en charge, plus particulièrement :

- D'aider la Présidence en repérant les personnes qui souhaitent prendre la parole, de les inscrire dans la liste des orateurs (normalement diffusée sur l'écran), et de gérer leur temps de parole avec la Présidence (veillez à avoir un chronomètre) ;
- De tenir à jour le procès-verbal des séances avec notamment : les points à l'ordre du jour, les proposeurs et appuieurs pour l'ouverture et la fermeture des travaux, ainsi que la liste des personnes ayant pris la parole;
- De suivre l'évolution des débats en commission parlementaire ;
- De participer à la conférence des Présidents et d'aider la Présidence pour son bon déroulement ;
- De préparer, avec la Présidence et les assesseurs-secrétaires, les listes de vote pour le vote du samedi matin.

L'APRES SPECQUE



Une fois la simulation terminée, la Présidence est responsable, conjointement avec le Secrétariat général, de remettre au pôle académique une version finale des procès verbaux des séances plénières et des conférences des présidents.